



## CONVENTION

### Entre :

**Tour du Limousin Organisation**, Association régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé 142, avenue Emile Labussière - 87100 LIMOGES, dûment représenté par son Président, Monsieur Christian COURBATERE,

D'une part,

### Et :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE**, situé 381 Chabanas 87260 Pierre-Buffière, dûment représenté par son Président, Monsieur Marc DITLECADET,

D'autre part.

### IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

Tour du Limousin Organisation a rencontré **COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE** et lui a présenté son club dénommé :

« **Club des Entreprises du Tour du Limousin - Périgord - Nouvelle-Aquitaine** »

Club qui a pour mission primordiale de regrouper les entreprises régionales et nationales, de quelque nature ou forme qu'elles soient, dans le but de les mettre en relation et de les promouvoir au niveau du grand public au moyen de l'image médiatique de son épreuve.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE**, après avoir pris connaissance des modalités de participation définies dans la plaquette qui lui a été remise, a souhaité adhérer au « Club des Entreprises du Tour du Limousin - Périgord - Nouvelle-Aquitaine ».

**COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE** apporte ainsi son soutien à Tour du Limousin Organisation dans le but de contribuer au succès de la 58<sup>ème</sup> édition du Tour du Limousin - Périgord - Nouvelle-Aquitaine et de l'aider à promouvoir le cyclisme d'une part et la région d'autre part.

**TOUR DU LIMOUSIN ORGANISATION**

**GAÏA** - Site de Labussière - 142 Avenue Emile Labussière 87100 LIMOGES

Tél : 05 87 21 31 41 ou 42 - Email : tourdulimousin@wanadoo.fr

N° SIRET : 353 147 440 00047

Plus d'informations sur [www.tourdulimousin.com](http://www.tourdulimousin.com)

## ET IL A ETE CONVENU ET FAIT CE QUI SUI

Tour du Limousin Organisation a accepté l'adhésion de **COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE (pour la MAISON DU PERE CASTOR et le MUSEE CECILE SABOURDY)** au « *Club des Entreprises du Tour du Limousin - Périgord - Nouvelle-Aquitaine* » et définit les prestations qu'il s'engage à lui fournir sur son épreuve, qui se déroulera du 19 au 22 août 2025, à savoir :

- **Insertion d'un stand commun au sein du Village Départ** sur quatre départs : Panazol (19 août) - Thiviers (20 août) - Saint Jal (21 août) et Saint Hilaire Bonneval (22 août) (*barnum, table et chaises fournis par nos soins*),

- **Insertion de deux véhicules au sein de la Caravane Publicitaire (MAISON DU PERE CASTOR et le MUSEE CECILE SABOURDY)** sur l'étape Saint Hilaire Bonneval - Limoges (22 août) avec mises à disposition de 4 badges d'accréditations,

- **Visibilité dans la rubrique Partenaires sur [www.tourdulimousin.com](http://www.tourdulimousin.com).**

## PARTICIPATION

**COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE** s'engage à verser à Tour du Limousin Organisation la somme de **deux mille quatre cents euros TTC** (2 000€ HT plus application de la TVA à 20%, soit 2 400€ TTC), au plus tard le 31 juillet, après réception de facture.

## LITIGE

Les deux parties s'engagent à collaborer étroitement dans un esprit d'entraide mutuelle pour assurer le plus grand succès à l'évènement et promouvoir ainsi le cyclisme et le Limousin, conformément à l'article 2 des statuts de Tour du Limousin Organisation.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les deux parties s'engagent à soumettre leur différend à un arbitre choisi d'un commun accord, ou à défaut le litige sera soumis à un tribunal compétent.

Fait à Limoges,  
Le 11 juin 2025

**TOUR DU LIMOUSIN ORGANISATION**  
Christian COURBATERE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BRIANCE SUD HAUTE VIENNE**  
Marc DITLECADET

